

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Point sur l'activité des cinq Centres de vaccination Covid-19 ouverts en Eure et Loir.

Jeudi 21 janvier 2021

- **5 Centres de vaccination ouverts**

Les 5 Centres de vaccination ouverts en Eure et Loir ont démarré, comme prévu, leur activité progressivement au cours de la semaine, depuis le lundi 18 janvier. Les coordonnées de ces Centres de vaccination sont les suivantes:

Centre de vaccination	Adresse	Ouverture le	Jours d'ouverture	Horaires
<b>CHARTRES</b>	CHARTREXPO - salle Spire Avenue Jean Mermoz 28000 CHARTRES	18/01/2021 à 13 h	du lundi au samedi	9 h à 17 h 30
<b>DREUX</b>	Parc des Expositions 1, impasse de la Commune 28100 DREUX	18/01/2021 à 9h	du lundi au vendredi	9 h à 12 h 15 13 h 30 à 16 h 45
<b>CHATEAUDUN</b>	Salle Léo Lagrange Impasse des Cordeliers 28200 CHATEAUDUN	20/01/2021 à 9 h	du lundi au dimanche	9 h à 13 h 14 h à 18 h
<b>NOGENT LE ROTROU</b>	Salle Pierre Mendès-France 5, avenue Camille Gâté 28400 NOGENT LE ROTROU	19/01/2021 à 14h	les mardi, mercredi et vendredi	de 14h à 17h
			le jeudi	de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30
			le samedi	de 8h30 à 12h00
<b>LA LOUPE - SENONCHES</b>	Salle des Fêtes 28240 LA LOUPE	20/01/2021 à 14h00	les mercredi, jeudi et vendredi	de 14h à 18h00

*NB : Les jours et horaires sont susceptibles d'être modifiés selon nécessités d'adaptation.*

- **Qui peut se faire vacciner ?**

Depuis le lundi 18 janvier, les vaccinations ont été étendues **aux personnes âgées de plus de 75 ans**, qui ne sont pas hébergées dans un établissement, c'est à dire celles résidant à leur domicile.

Sont également concernées les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 et disposant d'une ordonnance médicale de leur médecin traitant pour se faire vacciner prioritairement.

Les patients particulièrement vulnérables à la Covid-19 concernés sont les suivants :

- atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- transplantés d'organes solides
- transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
- atteints de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
- atteints de trisomie 21.

- **Comment se faire vacciner ?**

L'accès à la vaccination se fait exclusivement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, deux possibilités :

- soit via le site Internet DOCTOLIB [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) puis en mentionnant la ville souhaitée ;
- soit en appelant le **N° VERT : 0 805 021 400**

Lorsque la personne a obtenu un rendez-vous, elle doit se munir d'une pièce d'identité et de l'invitation reçue de son organisme de Sécurité Sociale. A défaut de l'avoir reçue, il pourra être possible de présenter sa carte Vitale ou tout autre document comportant son numéro de Sécurité Sociale

L'ouverture des Centres de vaccination a suscité un engouement important, et les premières plages de rendez-vous ont rapidement été réservées.

- **Les Centres de vaccination en Eure-et-Loir : quel fonctionnement ? quelle activité ?**

Les Centres de vaccination ont donc ouvert progressivement depuis le début de la semaine : Chartres et Dreux ont démarré dès le lundi 18/01, Nogent le Rotrou le 19/01, et Châteaudun et La Loupe le 20/01. Au 21/01 au soir, **845 personnes de plus de 75 ans** se sont fait vacciner dans les 5 Centres de vaccination.

Le fonctionnement des centres est conforme à l'organisation planifiée : il n'y a pas d'attente sur place, les professionnels de santé sont mobilisés, disponibles et attentifs, le circuit entre les différentes zones d'attente, d'accueil, de vaccination et de surveillance post-vaccination est fluide.

Les communes et intercommunalités assurent avec professionnalisme et efficacité toute la logistique, tant les aspects matériels que la mise à disposition des personnels dédiés à la supervision des Centres, à l'accueil des personnes, à leur enregistrement et à leur suivi sur l'ensemble du parcours de vaccination.

La CPAM fournit un appui apprécié aux professionnels de santé concernant les enregistrements dans l'application informatique dédiée VACCIN-COVID, ainsi que sur tout sujet relatif à la prise en charge financière de l'acte vaccinal (gratuit pour les patients concernés).

Jusqu'à ce jour, l'activité de vaccination des Centres n'a connu aucun problème d'ordre médical.

À date, avec ces **845 personnes de plus de 75 ans** résidant à domicile vaccinées dans ces nouveaux Centres, ce sont au total **4 106 personnes** qui ont déjà été vaccinées en Eure et Loir, dont :

- 2 451 professionnels de santé de plus de 50 ans ou ayant des comorbidités,
- et 810 résidents d'EHPAD.

Tant que l'épidémie n'est pas vaincue, la plus grande vigilance de chacun d'entre nous reste nécessaire pour éviter la propagation du virus. Le port du masque et le respect des gestes barrières sont attendus de tous.

**Téléchargez l'application TousAntiCovid.**

**Contact presse :**

Denis GELEZ, Directeur départemental ARS Eure et Loir

[denis.gelez@ars.sante.fr](mailto:denis.gelez@ars.sante.fr)

Tél : 02 38 77 33 28